



Interpellation

Vidéosurveillance et sécurité

Lors du dernier Conseil de ville, une interrogation sur le respect de la procédure lors d'installations de caméras de surveillance sur le domaine public par des privés a révélé que le règlement de la Ville en la matière n'est pas appliqué et que ce dernier est incomplet.

Toute une série de questions nous interpellent :

Qui dispose d'un système de surveillance ? Institutions ? Privés ?

Chaque dispositif fait-il l'objet d'une demande en bonne et due forme ?

Chaque dispositif filmant le domaine public fait-il l'objet d'une signalisation ad hoc ?

Qui visionne les images ? Y a-t-il un système de floutage ? Le délai de conservation des images est-il respecté ?

Peut-on s'assurer que des installations privées ne filment pas illégalement le domaine public ?

Outre le fait qu'il faudra répertorier tous les secteurs de vidéosurveillance sur le territoire delémontain et appliquer les lois fédérales et cantonales en matière de demande d'autorisation et de signalisation, il serait aussi judicieux d'examiner la question de la pertinence, ou non, de recourir à de fausses caméras dans le domaine public.

Par-delà le pied de nez à cette politique sécuritaire qui met la technologie ou plutôt l'illusion technologique au cœur de son dispositif de sécurité, les fausses caméras soulèvent aussi quelques questions juridiques sérieuses qui méritent d'être posées au préposé cantonal à la protection des données et de la transparence afin d'ajuster le règlement communal.

De plus, nous nous interrogeons sur le peu de présence policière en fin de semaine la nuit dans les secteurs sensibles de la ville (gare et vieille ville), ce qui incite certains privés à installer leur propre système de surveillance couvrant le domaine public.


La suppression des agents de sécurité secondant la police communale les fins de semaine a-t-elle modifié les comportements ?

Les missions et les tâches de la police communale, suite à la collaboration avec la police cantonale, ont-elles changé ?

D'ailleurs, la motion 5.12/14, déposée par notre collègue Marc Ribeaud, demandant l'actualisation du Règlement général de la police municipale, et la redéfinition de ses tâches permettrait également de mieux cibler et renforcer les prestations prioritaires.

Delémont, le 21 mars 2016

Pour le groupe socialiste


Murielle Macchi-Berdar

